

A partir d'octobre 2008

Diplôme Universitaire

Pratiques sportives éducatives et prévention de la délinquance

Désireux de proposer une formation diplômante pour les acteurs du mouvement sportif, de l'état et des collectivités territoriales concernés par la prévention de la délinquance, l'UFR STAPS et ses partenaires souhaitent, à travers cette formation, mettre en exergue et cohérence la place des activités sportives éducatives comme outil indispensable aux politiques préventives mises en œuvre pour faire face aux phénomènes de délinquance.

PRINCIPES organisant la formation

80 heures de formation à l'UFR STAPS et 27 créneaux d'enseignement d'octobre à mai.

Un mode évaluatoire associant écrit et oral afin de proposer une validation équilibrée des compétences visées.

OBJECTIFS organisant la formation

Fournir un éclairage pointu sur les phénomènes de délinquance avec une approche historique et conceptuelle.

Décliner les dispositifs qui participent à la lutte contre les actes et phénomènes de délinquance.

Effectuer une analyse critique des structures d'accompagnement des publics dits difficiles.

Evoquer la place des Pratiques Sportives Educatives (P.S.E.) comme outil efficace de prévention des phénomènes de délinquance.

DEBOUCHES

- ♦ Responsable de projet dans toute structure engagé dans la prise en charge des publics dits difficiles.
- ♦ Emploi au sein de structures telles que les foyers d'action éducative, les centres d'éducation renforcée.
- ♦ Chargé de mission auprès de collectivités territoriales ayant la gestion de centres d'aide aux publics en difficulté.

STRUCTURATION de l'enseignement

- ♦ Connaissance générale des phénomènes de délinquance : approche historique et conceptuelle.
- ♦ Les dispositifs de lutte contre la délinquance : acteurs, supports, analyse critique.
- ♦ Les pratiques éducatives comme outil de prévention : cohérence des projets, mobilisation des compétences.

Evaluation

1 écrit de 2 h sur chaque bloc dispensé (70 %), et 1 prestation orale sur dossier professionnel (30 %).

CONDITIONS d'admission et d'inscription

L'accès à la formation est libre de tout pré requis universitaire.

Peuvent s'engager dans ce diplôme :

- ♦ Tout étudiant ayant déjà engagé ou validé un cursus universitaire,
- ♦ Tout professionnel en activité dans le tissu associatif, dans une structure prenant en charge des publics difficiles (sous réserve de dossier VAP accepté),
- ♦ Tout bachelier désireux de démarrer un cursus universitaire condensé et spécifique,
- ♦ Tout titulaire d'un diplôme lié aux secteurs de l'animation, de l'éducation, de l'encadrement de publics spécifiques (sous réserve de dossier VAP accepté).

La formation débutera début octobre. Les séquences d'enseignement seront stabilisées au lundi, créneau 18 heures 30 - 21 heures 30. (Coût à titre indicatif: 500 euros, coût affiné selon les aides de la Région et du nombre d'inscrits).

PROCEDURES d'inscription

Un dossier doit être constitué :

- ♦ d'un CV, d'une lettre de motivation, d'une photocopie du dernier diplôme obtenu, de deux enveloppes timbrées à vos noms et adresses.
- ♦ Il devra être envoyé à l'UFR STAPS, Chemin des Rouliers, BP 1036, 51687 Reims Cedex.

LES PARTENAIRES Professionnels, très actifs dans la mise en œuvre de ce nouveau diplôme universitaire :

- ★ Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).
- ★ L'Institut Régional des Travailleurs Sociaux (IRTS).
- ★ Le Centre Régional d'Education Populaire et du Sport (CREPS).
- ★ La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS).